

Image not found or type unknown



Conseil demenagement etranger

Par **taloula**, le **30/06/2008 à 10:28**

Bonjour, rnJ'ai des enfants qui sont officiellement en garde chez moi avec en accord un droit de visite et d'hebergement de leur pere 1week sur 2.rnrnJe souhaite demenager a l'etranger pour cause personnel, mariage et vie avec mon future mari.rnQue dois je faire comme demarche ? Ma residence sera elle toujours la residence principale des enfants ?rnMerci de vos reponses.rnSlt